

Département Autorisations d'exercice, concours, coaching

Bureau des concours nationaux Chargé du dossier : Philippe ETIENNE ©hef du bureau \$\alpha\$01.77.35.62.92 philippe.etienne@sante.gouv.fr

Dorothée DUFFET, Gestionnaire **2**: 01.77.35.62.66

Dorothee.duffet@sante.gouv.fr

Réf.: 2023/CNG/DA2C/BCONC/n°1

TRES SIGNALE

Paris, le 0 3 MAI 2023

La Directrice Générale du CNG

À

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux des Agences régionales de santé

Pour information et diffusion

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux

Pour mise en œuvre

OBJET: Recensement et publication des postes vacants d'attaché d'administration hospitalière offerts aux élèves attachés hospitaliers – promotion EHESP 2023 et modalités d'affectation.

RÉFÉRENCES:

- Décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié portant statut particulier du corps des Attachés d'administration hospitalière ;
- Arrêté du 30 décembre 2011 fixant le contenu et les modalités du cycle de formation des élèves attachés d'administration hospitalière ainsi que son évaluation.

I°) Le recensement des postes :

Sur proposition de la Directrice générale du Centre national de gestion, la liste des postes offerts aux élèves attachés hospitaliers est fixée par un arrêté du ministre des solidarités et de la santé (article 10 du décret du 19 décembre 2001 cité en objet).

Depuis le 1er janvier 2023, 27 élèves attachés hospitaliers ont rejoint l'École des hautes études en santé publique (EHESP) pour y suivre leur formation d'une durée totale de douze mois qui tient lieu d'année de stage au sens de l'article 37 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière. À l'issue de celle-ci, sous réserve qu'ils aient satisfaits aux épreuves théoriques et pratiques, ces derniers seront inscrits, par ordre alphabétique, sur une liste d'aptitude et leur affectation sera prononcée avec effet du 1er janvier 2024.

Afin de permettre à chaque élève attaché hospitalier de disposer d'un temps suffisant pour rechercher un établissement d'affectation, et aux chefs d'établissement de recevoir les candidats, le CNG doit d'ores et déjà procéder au recensement des postes correspondants.

À ce titre, et après vous être identifié à l'aide du numéro d'affiliation et du code postal de votre établissement que vous aurez obtenus auprès du CNG, je vous invite à effectuer la saisie de votre demande d'ouverture de poste(s) dans la rubrique : Espace offres de postes, au plus tard le **vendredi 25 août 2023**, à partir du lien suivant : https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation et.



Il s'agit là d'une nouvelle procédure. À cet effet, un tutoriel est à votre disposition sur le même lien.

J'appelle l'attention des directeurs généraux et des directeurs des établissements ultramarins sur l'utilité de garantir aux élèves attachés hospitaliers originaires de l'outre-mer, les possibilités d'y obtenir un poste.

Les élèves attachés hospitaliers de la promotion sortante ont élaboré une brochure présentant le profil de chacun d'entre eux. Celle-ci est accessible et téléchargeable sur le site du CNG à partir du lien suivant : https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation

Des délégués d'affectation ont été désignés par la promotion. Pendant la période de recensement des postes, ils pourront être amenés à vous contacter afin d'identifier les postes potentiellement disponibles.

Une fois arrêtée la liste des postes offerts, en application de l'article 14 du décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 modifié, celle-ci fera l'objet d'une publication prévue entre le 31 août et le 2 septembre 2023 au journal officiel de la République française et effectuée par le Centre national de gestion, et d'une mise en ligne sur son site.

Cette liste de postes sera réservée exclusivement aux seuls élèves attachés hospitaliers. Cela induit que les postes proposés ne peuvent, en aucun cas, être fongibles avec les emplois proposés sur le portail « Place de l'emploi public » (ex BIEP), ceux des Agences Régionales de Santé ou sur n'importe quel autre site de recrutement (FHF, Emploithèque, Indeed, Publidia, Réseau Pro Santé, etc...).

II°) La recherche de poste et procédure d'affectation :

La procédure de recrutement se déroule à compter de la diffusion de la liste des postes proposés aux élèves attachés hospitaliers et court jusqu'au 6 octobre 2023. Pour ce faire, les élèves, par le biais du même lien : https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation et dans la rubrique : Espace candidature saisissent les informations les concernant (cursus professionnel et/ou universitaire, Curriculum vitae, etc...).

Un tutoriel est également à leur disposition. Ce tutoriel sera accessible à l'issue de la procédure de recensement des postes.

De leur côté, les élèves attachés hospitaliers, à l'issue de la procédure de recensement des postes auront connaissance des postes proposés et pourront se positionner en conséquence. Ils pourront également adresser leur candidature après des directeurs généraux et des directeurs des établissements auprès desquels ils souhaitent être affectés.

De leur côté, les chefs d'établissement confirment à partir de la plateforme dédiée au(x) candidat(s) qu'il(s) souhaite(nt) retenir et, de manière concomitante, communiquent au Centre national de gestion le nom du (de la) candidat(e) ou les noms des candidat(e)s par ordre de préférence qu'ils ont pressenti(e)s.

À ce sujet, j'appelle votre attention, sur le fait que l'EHESP a sanctuarisé la période du **18 septembre 2023** au **29 septembre 2023** pour permettre aux élèves attachés hospitaliers de se rendre aux entretiens que vous leur aurez fixés.



Durant la période de sélection, le Bureau des concours nationaux et de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière, qui est en contact régulier avec les délégué(e)s d'affectation, se tient à votre disposition pour toute question concernant la prise de fonctions des élèves ayant validé la formation à l'EHESP.

III°) L'inscription sur la liste d'aptitude puis la prise de poste :

Le jury de fin de formation des élèves attachés hospitaliers se réunira le **vendredi 15 décembre 2023** pour se prononcer sur leur formation et leur titularisation. Il sera suivi de la séance d'affectation qui ne pourra intervenir que sur l'un des postes publiés au journal officiel à cet effet en septembre 2023.

À l'issue de celle-ci, le Centre national de gestion officialisera l'installation du (de la) candidat(e) par courrier avec effet du 1er janvier 2024 et transmettra, au directeur de l'établissement d'affectation, un exemplaire de son engagement de servir dans la fonction publique pour une durée de cinq ans.

Pour résumer, je vous rappelle les échéances calendaires de cette procédure :

- **30 août 2023**: date butoir de votre (vos) proposition(s) de poste au CNG,
- Période du 31 août au 2 septembre 2023 : publication au JORF de la liste nationale des postes offerts,
- **du 18 septembre au 29 septembre 2023** : période sanctuarisée par l'EHESP pour les entretiens de recrutement,
- 6 octobre 2023 : date butoir d'information du CNG sur le choix du (des) élève(s) pressenti(s),
- **15 décembre 2023** : réunion du jury de fin de formation et séance d'affectation,
- **1er janvier 2024** : prise de poste en qualité d'attaché d'administration hospitalière titulaire.

La présente note d'information peut être téléchargée à partir du site Internet du Centre national de gestion : https://www.cng.sante.fr/eleves-attaches-dadministration-hospitaliere/recensement-postes-vacants-et-procedure-daffectation .

Les équipes du CNG et spécifiquement le Bureau des concours nationaux et de la gestion des élèves attachés d'administration hospitalière se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Directrice cénerale du Centre National de Gest de et par délégation La Directrice générale adjointe

.../...